EPAGE LARGUE

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
2021
A LA SOUS-PREFECTURE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 70

Le Lundi 25 janvier 2021 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni **par visioconférence**, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 11 janvier 2021.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire , permettant au comité syndical de se tenir dans des conditions assouplies.
Considérant que 63 Membres sont présents et 7 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/03/2021

Représentation au Comité de bassin Rhin-Meuse

Vu le décret n°2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin,

Vu la demande de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, de procéder à la désignation d'un délégué pour représenter l'EPAGE Largue au Comité de bassin Rhin-Meuse,

Considérant l'implication de M. Daniel DIETMANN, représentant les collectivités au Comité de bassin Rhin-Meuse depuis 1998, ainsi que son souhait de poursuivre son engagement,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- DESIGNE M. Daniel DIETMANN, délégué de la commune de Manspach, Président de l'EPAGE Largue, pour siéger au Comité de bassin Rhin-Meuse.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 27.01.2021

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 26 janvier 2021

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.